

Mode d'emploi

Jumeler un(e) coussin/bande sensorielle

- 1-Sur le canal que vous voulez utiliser 1,2,3,4.  sur le chiffre du canal choisi jusqu'à temps que la lumière verte s'allume.
- 2-  sur le bouton de l'émetteur du coussin/bande sensorielle pendant 2 sec. * Le bouton clignatera en vert.*
- 3- Patienter environ 10-20 sec. La synchronisation sera confirmée lorsque la lumière du canal restera allumée verte et que vous attendrez un *beep*
- 4- Tester en appuyant sur le coussin/bande sensorielle. Il/Elle devrait se déclencher lorsque de la pression est relâchée. **Si la synchronisation n'a pas fonctionné, la lumière clignotera rouge. **Simplement recommencer. ****IMPORTANT DE TESTER LE COUSSIN/BANDE SENSORIELLE AVANT CHAQUE UTILISATION****

En mode actif

Lorsque le canal est utilisé, la lumière du canal est verte.

Alerte déclenchée

Lorsque le moniteur est en mode alerte,  sur le bouton du canal en alerte et ensuite 1,2,3,4. L'alerte s'arrêtera.

Perte de signal

Lorsqu'il y a une perte de signal, la lumière du canal en question clignotera en rouge&vert et sonnera.

Distance maximale entre l'émetteur et le moniteur : 10 mètres.

Connection au système de cloche d'appel

Connecter le fil du bouton de cloche d'appel dans le connecteur ayant cet icône  et connecter le fil de rallonge dans l'entrée ayant cet icône. 

GARANTIE DU PRODUIT ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

Le fait de ne pas agir avec prudence peut entraîner des blessures ou la mort. Le bloc de détection et le moniteur Domilia (les "Biens") ne sont pas adaptés à tous les individus et ne sont pas destinés à remplacer d'autres dispositifs qui pourraient être nécessaires en ajout ou en remplacement des Biens. Domilia ne prétend pas que les Biens arrêteront les fugues et/ou les chutes de toute personne utilisant les Biens. Les Biens sont uniquement conçus pour compléter le/les programme(s) de gestion de la mobilité des résidents déjà en place pour les le personnel soignant. Les Biens ne sont pas conçus pour remplacer les bonnes pratiques de soins, y compris, mais sans s'y limiter : (a) la supervision directe des patients ; (b) la formation adéquate du personnel soignant pour la prévention des chutes et des fugues ; (c) le test des Biens avant chaque utilisation. Les Biens ne remplacent pas la surveillance visuelle par le personnel soignant.

Veuillez tester les Biens avant chaque utilisation. Veuillez lire attentivement les instructions (les "Instructions") fournies avec chaque achat de Biens ainsi que tout le contenu ici décrit. Les Biens sont conçus pour être installés par l'acheteur ou par tout personnel qualifié de l'acheteur. Il est donc de l'entière responsabilité de l'acheteur ou de tout personnel qualifié de s'assurer que les Biens sont correctement installés et testés.

Garantie limitée

Garantie. Le Vendeur garantit à l'acheteur :

- (a) pendant une période de DOUZE (12) MOIS à compter de la date de vente des Biens (la "Période de garantie"), ces Biens seront exempts de défauts importants de fabrication et d'exécution (la "Garantie") ;
- Limitations de la Garantie. La Garantie prévue dans la présente section ne s'applique pas lorsque les Biens ont :
 - (b) été soumis à un abus, une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, un test inapproprié, une mauvaise installation, un mauvais stockage, une mauvaise manipulation, un stress physique anormal, des conditions environnementales anormales ou une utilisation contraire à toute Instruction(s) émise(s) par le Vendeur ;
 - (c) été reconstruits, réparés ou modifiés par des personnes autres que le Vendeur ou ses représentants autorisés ; ou
 - (d) été utilisés avec un produit, un matériel ou un produit tiers qui n'a pas été préalablement approuvé par écrit par le Vendeur.

Décharge de responsabilité

À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES ÉNONCÉES DANS LA SECTION CI-DESSUS, LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT CONCERNANT LES BIENS, Y COMPRIS TOUTE (A) GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ DES BIENS ; QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE ET QU'ELLE DÉCOULE DE LA LOI, DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DE L'EXÉCUTION, DES USAGES DU COMMERCE OU AUTRE. L'ACHETEUR RECONNAÎT QU'IL NE S'EST APPUYÉ SUR AUCUNE DÉCLARATION, CONDITION OU GARANTIE FAITE PAR LE VENDEUR, OU TOUTE AUTRE PERSONNE AU NOM DU VENDEUR, SAUF DANS LES CAS SPÉCIFIQUEMENT PRÉVUS DANS LA SECTION CI-DESSUS.

En outre, et lorsque cela est autorisé, Domilia a l'intention de limiter toute responsabilité pour les dommages économiques spéciaux, consécutifs ou accessoires au remboursement du prix d'achat ou au remplacement des Biens. Domilia décline toute responsabilité en cas de dommages compensatoires ou autres découlant de l'utilisation des Biens.

Les Biens sont fabriqués par Domilia ("Domilia", "Vendeur" et/ou "Fabricant")

Adresse : 4052, rue Lesage, Sherbrooke, QC J1L 0B6